

La Gestion des déchets dans les entreprises

Réunion du Lundi 6 Décembre 2010
Projet « Développement Durable »

Zone Industrielle n°1
CdC du Pays de l'Aigle



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Orne

Contact CMA 61 : Pauline RADIGUE

Chargée de mission environnement

Sommaire

- I. Les différents types de déchets
- II. Élimination des déchets : Les pratiques interdites
- III. Élimination des déchets : Les solutions réglementaires
- IV. Le stockage des déchets

I. Les différents types de déchets :

- les Déchets Inertes
- les Déchets Industriels Banals (DIB)
- les Déchets Dangereux ou Déchets Industriels Spéciaux (DIS)

Les Déchets Inertes

Définition : Non dangereux pour l'environnement

Exemples : gravats (béton, parpaing...), matériaux minéraux naturels (pierre, marbre, grès, ardoise...), terre cuite (céramique, carrelage, tuile, brique...)



Béton



Ardoise



Parpaing



Pierres, terre



Tuiles



Briques

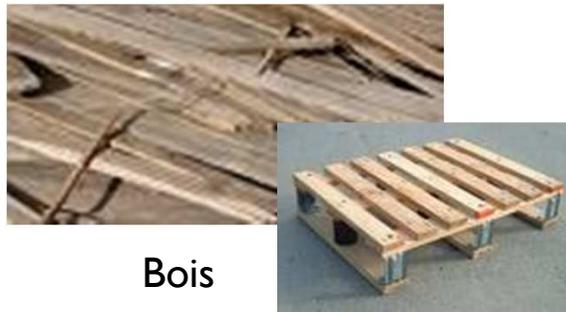
Les Déchets Industriels Banals (DIB)

Définition : Ils ne sont ni inertes, ni dangereux beaucoup peuvent être valorisés.

Exemples : papier, carton, verre, emballages non souillés, métaux, plastique, plâtre, bois non souillés...



Papier, carton, plastique



Bois



Le plâtre n'est pas un déchet inerte :
à déposer dans la benne des encombrants.



Verre



Ferrailles

Les Déchets Dangereux

Déchets Industriels Spéciaux (DIS)

Définition : Déchets dangereux pour l'homme et l'environnement

Exemples : bois traité avec des substances toxiques, solvants, détergents, décapants, produits de traitement du bois, peintures, vernis non secs, colles, silicone, piles et accumulateurs, néons, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)...



Emballages et déchets souillés



DEEE



Déchets d'amiante



Bombes aérosols vides



Déchets entretien mécanique

Les Déchets Dangereux :

Comment les repérer ?



I : Inflammable



O : Comburant



E : Explosif



C : Corrosif



Xn : Nocif / Xi : Irritant



N : Dangereux pour
l'environnement



T : Toxique

Étiquetages des déchets dangereux

II. Élimination des déchets :

Les pratiques interdites

Déchets : Ce qui est interdit



Brûler les déchets à l'air libre

Déchets : Ce qui est interdit



Abandonner ou enfouir les déchets

Déchets : Ce qui est interdit



Rejeter des déchets dangereux liquides dans les réseaux d'eaux usées, eaux pluviales (caniveau), fossés, cours d'eau...

III. Élimination des déchets :

Les solutions réglementaires

Les prestataires privés

- **Les sociétés spécialisées** : (collecte - traitement - valorisation) pour des activités spécifiques (mécanique, pressing, imprimerie, alimentaire...)

Exemples : Cité +, GDE, SIREC, CHIMIREC, SNN...



Entreprise SEP à Sées

Entreprise LEFEUVRIER à Flers



Les prestataires privés

- Ils peuvent :
 - mettre à votre disposition du matériel de stockage,
 - effectuer l'enlèvement, le transport et l'élimination de vos déchets.
- Ils passent, sur votre demande, sur le lieu de collecte que vous avez préalablement défini (chantier ou siège de l'entreprise)



- **Des fournisseurs** de matériaux / produits neufs : 1/2



Exemple : Point P à Alençon

- **Des fournisseurs** de matériaux / produits neufs : 2/2

Exemple : **Opération Eco - Relais Peinture**
menée par la **CAPEB** :

3 points de collecte dans l'Orne :

- Sarceaux : Entreprise Peinture Service Normandie
- Alençon : Solmur
- Condé sur Sarthe : Marchand



Une action réalisée par la



- **Les carrières acceptant les déchets inertes :**

- Carrière des Noës : site de Oisseau le Petit (72)

- Sablières Morillon Corvol : site de la Ventrouze
(Nord-Est du Perche)

- Société des Carrières de Vignats : site de Nécy
(Nord d'Argentan)



Carrière de Vignats
(source: DREAL Basse Normandie)

- 2 CSDU (Centre de Stockage de Déchets Ultimes) dans l'Orne :
 - Colonard Corubert
 - Fel



- **Les déchèteries ouvertes aux entreprises :**



Déchèterie de St Ouen sur Iton (L'Aigle)



Règlement intérieur et tarifs spécifiques à chaque site

Localisation des déchèteries du département de l'Orne



Comment justifier vos bonnes pratiques ?

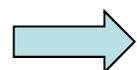
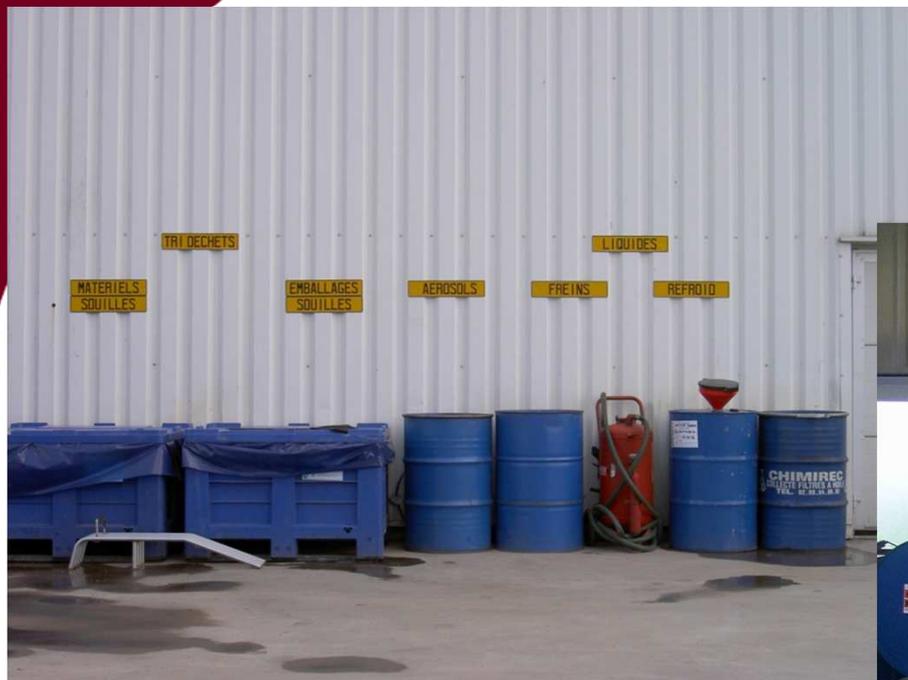
- Demander des bons d'enlèvement
- Des bons de dépôts
- Des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD)

IV. Le stockage des déchets

Stocker les déchets dans de bonnes conditions

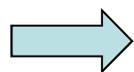
- Identifier les aires de stockage
- Déchets Liquides Dangereux sur rétention
- À l'abri de préférence

Stocker les déchets dans de bonnes conditions



Identifier les aires de stockage

Stocker les déchets dans de bonnes conditions



Stocker les déchets liquides
dangereux sur rétention

Stocker les déchets dans de bonnes conditions



Subventions
éventuelles pour
l'achat de bacs de
rétention

Stocker les déchets dans de bonnes conditions



Les cartons et papiers mouillés
sont difficilement recyclables.



Stocker les déchets à l'abri

Merci de votre attention !

